

chausson

Client n° 496925

N°TVA:

EI WEILER MICHEL
287 CHEMIN DE BOUSCAILLOU
46000 CAHORS



FACTURE n° 09895847 du 31/12/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
BON N° 15848868 DU 8/12/25 ENLEVE AG. CAHORS								
Signé par MICHEL								
174894.01	MONTANT 48/35-2,50ML GYPSO	25	ML		0,89	22,25		
	dont Eco-Contribution					(0,25)		
174894.05	MONTANT 48/35-3,00ML GYPSO	30	ML		0,89	26,70		
	dont Eco-Contribution					(0,30)		
BON N° 15849103 DU 15/12/25 ENLEVE AG. CAHORS								
Signé par MICHEL								
2442.01	PREGYCOLLE 120 -SAC 25KG	2	U		11,03	22,06		
BON N° 15849529 DU 31/12/25 ENLEVE AG. CAHORS								
Signé par MICHEL								
223409.01	CEMFRANCE -SAC 35KG	4	U		7,64	30,56		
	dont Eco-Contribution					(0,80)		
155.01	FER TOR HLE D 8 BARRE 6ML B500B	60	ML		0,86	51,60		
	dont Eco-Contribution					(0,10)		
	FRAIS FIXES					5,00		
	Total Eco-Contribution					(1,45)		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte
158,17	20,00% 31,63	189,80	31/01/26	L.C.R.	11206 00094 00848776653 34

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.